

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2024-25
Occupation de la place du 3 janvier 1944
par le Comité d'animation pour la Saint Patrick

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

*Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la demande du Comité d'Animation en date du 27 février 2024,*

Considérant l'organisation de la Saint Patrick par le Comité d'animation de Mont-Saxonnex le samedi 16 mars 2024 sur la place du 3 janvier 1944.

Considérant que l'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une habilitation de la personne publique au titre d'une permission de voirie ou de stationnement,

Considérant qu'il convient de réglementer l'occupation du domaine public du vendredi 15 mars 2024 à 18h au dimanche 17 mars 2024 à 12h, sur l'ensemble de la place du 3 janvier 1944, parcelle AB 313 pour l'installation de barnums pour la fête de la Saint Patrick.

ARRETE

Article 1 : Le comité d'animation est autorisé à installer des barnums, des tables et des chaises sur la place du 3 janvier 1944 du vendredi 15 mars 2023 à 18h au dimanche 17 mars 2024 à 12h.

Article 2 : Tout stationnement de véhicule sera interdit sur la place du 3 janvier 1944 durant cette période.

Article 3 : Les parkings de la Mouille (parcelle AB-0865), de la place de la Villia et le parking de l'Orme (parcelles AB-0187 et AB-0903) seront disponibles à la place du parking utilisé habituellement par les riverains. (voir plan annexe n°1)

Article 4 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Mme la secrétaire de mairie est chargée, pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président du Comité d'animation ;
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Marignier ;
- Monsieur le chef du centre de première intervention de Marnaz-Scionzier.

Fait à Mont-Saxonnex, le 28 février 2024

Frédéric CAUL-FUTY



Maire de Mont-Saxonnex

[Handwritten signature in blue ink]